



FCPE Lycée Romain Rolland
fcpe.lycee.romainrolland.ivry@gmail.com

Ivry-sur-Seine, le 25 mars 2020

Monsieur Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil

Objet : DHG insuffisante pour le lycée Romain Rolland

Monsieur le Recteur,

Les représentants des parents d'élèves FCPE du lycée Romain Rolland à Ivry-Sur-Seine souhaitent vous faire part de leur vive inquiétude concernant les moyens alloués pour la rentrée scolaire prochaine.

Nous avons appris que le nombre d'heures que vos services ont attribué à ce lycée est en nette diminution alors que le nombre d'élèves qui seront accueillis dans cet établissement augmente. Alors qu'il y a seulement deux ans, le taux d'encadrement (Heure/Elève) était de 1,4, il serait pour l'an prochain de 1,28. Ces heures de cours supprimées vont fortement impacter la scolarité de nos enfants :

- En tout premier lieu, cela va se traduire par des effectifs plus chargés dans les classes. Nous savons que maintenir des effectifs réduits est un gage de réussite qu'il faut à tout prix préserver. En particulier, les classes STMG doivent pouvoir continuer à travailler à 24 élèves/classe, cet effectif permet un meilleur accompagnement de tous les élèves par leurs professeurs et se traduit par de très bons résultats au baccalauréat.
- Certains dédoublements de cours, pourtant indispensables, comme en langues ou lors de l' « accompagnement personnalisé » ne pourront plus être réalisés, pénalisant là encore nos enfants dans leurs apprentissages.
- Enfin, les nombreuses options qui font la richesse de cet établissement sont directement menacées, puisque non obligatoires. Les options artistiques (cinéma-audiovisuel, théâtre, arts plastiques), l'option sport, les langues anciennes (grec et latin), le choix d'une 3^e langue vivante, l'anglais euro, permettent une ouverture culturelle et participent à la construction de chacun des élèves ayant choisi ces options. A ce propos, nous avons appris qu'un poste de professeur de Lettres Classiques allait être supprimé à la rentrée prochaine. La perte de ce poste va contraindre l'établissement à se séparer d'une des deux langues anciennes (le grec ou le latin). Nous ne pouvons accepter une telle décision de votre part, nos enfants doivent pouvoir poursuivre la langue ancienne qu'ils ont déjà commencé l'année ou les années précédentes. De même, les futurs élèves arrivant au lycée Romain Rolland l'an prochain, doivent avoir encore le choix d'apprendre le grec ou le latin, comme cela est proposé dans de nombreux lycées parisiens. La FCPE va contacter chaque famille ayant un enfant inscrit en cours de grec ou de latin pour les informer de cette situation et décider ensemble des actions que nous allons mettre en place pour sauvegarder ces enseignements.

De plus, la DHG proposée pour le lycée Romain Rolland fait état d'un trop grand nombre d'heures de cours qui ne sont pas des « heures postes » et pourraient donc être attribuées à des BMP ou autres personnels non titulaires. La transformation de ces heures, en postes de titulaires dans le lycée Romain Rolland, permettrait de stabiliser les équipes enseignantes, de lutter contre la précarisation du personnel enseignant et favoriserait ainsi un plus grand investissement de ces professeurs dans leur mission auprès de nos enfants. Aussi nous demandons l'ouverture de postes en Lettres Modernes, Espagnol, Anglais, Philosophie, EPS, Histoire-Géographie, Physique-Chimie et Gestion.

Nous avons appris qu'un poste de Physique-Chimie serait gelé à la rentrée prochaine, alors même que des besoins dans cette discipline sont nécessaires (comme indiqué ci-dessus). Comment justifier une telle annonce qui va à l'encontre du service public d'éducation de qualité que nous exigeons pour nos enfants.

Autre mesure contestée dans cette DHG, la suppression d'un tiers des heures dédiées aux élèves allophones en classe UPE2A (ils perdent 10h !). Cette suppression va fortement pénaliser l'intégration de ces élèves dans le système scolaire classique qu'ils sont amenés à rejoindre à l'issue de leur classe de seconde. Nous ne pouvons comprendre cette décision à l'heure où l'accueil des enfants non francophones était jusqu'ici une priorité.

Enfin, le lycée Roman Rolland n'a pas vu évoluer significativement ses moyens en vie scolaire, bien au contraire, puisque le nombre de CPE est à peine de 2 postes (1,8) pour 1160 élèves prévus à la rentrée prochaine, soit une situation semblable à celle que connaissait le lycée à la rentrée de 2012 avec 748 élèves ! De plus, malheureusement les personnes affectées sur ces deux postes, sont remplacées par du personnel non statutaire, dont une en situation précaire, avec des contrats très courts que le rectorat se permet d'interrompre pendant les congés scolaires. Quelle reconnaissance donnée à ce personnel qui gère tout le quotidien de nos enfants dans ce lycée ! Aussi nous demandons qu'un 3^e poste de CPE soit nommé à la rentrée prochaine, pour absorber la forte augmentation d'élèves dans ce lycée (+412 depuis 2012) et assurer la stabilité de l'équipe de vie scolaire qui s'occupe de plus de 1100 élèves.

Le climat actuel, où la réforme du baccalauréat très contestée par les professeurs, les élèves et les représentants des parents d'élèves FCPE, associée à une dotation de moyens largement insuffisants pour faire fonctionner correctement le lycée Romain Rolland, nous préoccupe au plus haut point. L'égalité d'accès à une éducation de qualité et la réussite de tous les élèves sont nos priorités. Au regard de vos préconisations pour l'année 2020-2021, les parents d'élèves FCPE du lycée Romain Rolland souhaitent vous rencontrer, aux côtés des professeurs qui vous ont également alerté sur ce sujet. Une audience leur a été proposée puis reportée aux vues des conditions sanitaires liées au covid-19. Nous attendons qu'une prochaine date d'audience soit proposée, dès que les conditions le permettront, afin de vous exposer nos inquiétudes.

Comptant sur notre attachement commun à un service public d'Education de qualité, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.

Les représentants des parents d'élèves FCPE du lycée Romain Rolland d'Ivry-Sur-Seine